

APPEL DE PROPOSITIONS

Subvention pour les nouvelles technologies en santé mentale des enfants et des jeunes *Child/Youth e-Mental Health Impact Grant*

La maladie mentale touche 1,2 million d'enfants et de jeunes au Canada. Des statistiques récentes indiquent qu'en Ontario, **un enfant et jeune sur cinq** sera aux prises avec une forme de trouble mental diagnostiqué et que **cinq sur six d'entre eux** ne recevront pas le traitement dont ils ont besoin¹. Tout aussi troublant est le fait que ces chiffres n'incluent pas le nombre considérable d'enfants et de jeunes qui échappent aux efforts de diagnostic ou de détection. Durant cette période critique de leur développement, les lacunes en matière de mesures de soutien appropriées fournies à temps auxquelles peuvent avoir une incidence sur la réussite scolaire future, les relations personnelles et les choix de carrière².

Recherche en santé mentale Canada (RSMC) et le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents (le Centre) se sont associés afin d'offrir **trois (3) subventions pouvant atteindre 100 000 \$ chacune** afin de favoriser l'avancement de solutions numériques novatrices fondées sur des données probantes et qui auront une incidence sur la santé mentale des enfants et des jeunes en Ontario — et idéalement au-delà de la province.

Parmi les exemples de domaines de recherche potentiels, on compte (sans s'y limiter) la façon dont des technologies novatrices peuvent servir à influencer :

- l'accès en ligne aux mesures de soutien en santé mentale;
- les tendances en matière d'utilisation de services de santé mentale des enfants et des jeunes;
- les méthodes de prestation et l'impact de l'engagement des jeunes et des familles;
- le dépistage précoce des troubles de santé mentale des enfants et des jeunes;
- la promotion de la vie des jeunes ou la prévention du suicide, ainsi que les interventions et les la postvention (particulièrement dans les communautés autochtones);
- la prestation et le soutien des initiatives en matière de santé mentale en milieu scolaire;
- les programmes de soutien par les pairs.

¹ Flett, G.L., P.L. Hewitt, T. Nepon et J.N. Zaki-Azat (2018). Children and adolescents "flying under the radar": Understanding, assessing, and addressing hidden distress among students. Dans le *Handbook of School-Based Mental Health Promotion* (p. 357-381). Springer, Cham.

² Waddell, C., K. Georgiades, L. Duncan, J. Comeau, G.J. Reid, W. O'Briain, R. Lampard, M.H. Boyle et l'équipe de l'étude sur la santé des jeunes Ontariens 2014 (2019). 2014 Ontario Child Health Study Findings: Policy Implications for Canada. *Revue canadienne de psychiatrie*, 64(4), p. 227-231.

Le défi à relever en matière de recherche :

Explorer l'utilisation de la technologie pour améliorer ou soutenir la santé mentale des enfants, des adolescents et des familles de l'Ontario

VOTRE PROPOSITION DOIT SATISFAIRE À TOUTES CES EXIGENCES :

- Assurer engagement significatif des enfants, des jeunes et des membres des familles (ceux qui ont reçu des services d'un organisme communautaire de santé mentale des enfants et des jeunes) dans l'élaboration de la proposition et du plan de mise en œuvre du projet.
- Démontrer un besoin et élaborer un argumentaire pour passer à l'action. Cette étape pourrait comprendre la façon par laquelle votre proposition s'harmonise avec les priorités du ministère de la Santé de l'Ontario et, s'il y a lieu, de la *Loi sur les services en français*.
- Définir clairement votre démarche et fournir une justification solide et des données probantes afin de l'appuyer.
- Être novatrice et originale.
- Avoir le potentiel d'être transformatrice.
- Adhérer aux lignes directrices éthiques formulées dans l'Énoncé de politique des trois conseils (*consulter la section « Quelle ressource devriez-vous consulter », à la page 4 du présent document*) et harmoniser les activités proposées avec les attentes formulées par les associations ou les ordres professionnels qui régissent le comportement ou la pratique des fournisseurs de services directs (comme les travailleurs sociaux, les psychologues, les conseillers et les psychiatres) qui travaillent avec des enfants, des jeunes et des familles.
- Présenter un plan de travail ou un chemin critique détaillés qui inclut des renseignements sur la mise en œuvre.
- Fournir un budget intégral comportant des dépenses ne dépassant pas 10 % du montant total pour couvrir les frais d'administration. Votre budget doit aussi comprendre un calendrier de versements de fonds qui retiendra 10 % du montant total de la subvention jusqu'à la réception de votre rapport final ou la satisfaction d'autres exigences prescrites.
- Comprendre des plans robustes d'évaluation et de mobilisation des connaissances (*consulter la section « Quelle ressource devriez-vous consulter », à la page 4 du présent document*).
- Être déployable à plus grande échelle – on accordera la priorité aux propositions qui ont le potentiel d'être déployées à plus grande échelle en Ontario et ailleurs.
- Comporter jusqu'à trois (3) lettres d'appui citoyen (dans lesquelles figurent leurs coordonnées des individus) qui bénéficieront directement de votre proposition ou de votre projet.

QUELS SONT LE MONTANT ET LA DURÉE DE LA SUBVENTION ?

On accordera à trois projets différents une subvention pouvant chacune atteindre 100 000 \$.

La subvention s'échelonnait sur 12 à 18 mois, selon la complexité des propositions retenues.

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE ?

Pour être admissibles à cette subvention, les chefs de projet qui soumettent une proposition doivent être des **cochercheurs principaux**, citoyens canadiens ou ayant obtenu un statut d'immigrant, et appuyés par une **équipe**.

Les **cochercheurs principaux** doivent être À LA FOIS :

- A. un chercheur*, un universitaire* OU un innovateur** qui dirige une équipe axée sur le développement de solutions numériques ou de cybersanté mentale;
- B. un leader ou un membre d'un [organisme responsable ou d'un fournisseur de services essentiels de l'Ontario \(les organismes qui reçoivent du financement du ministère de la Santé relativement à la programmation en matière de santé mentale des enfants\)](#).

En plus des cochercheurs principaux, votre **équipe** doit comprendre TOUS les représentants suivants :

- un enfant, un jeune ou un membre de la famille qui a reçu des services de ces organismes communautaires;
- un chercheur ou un universitaire (s'il n'est pas déjà représenté en tant que cochercheur principal).

Vous pouvez aussi décider de faire participer d'autres prestataires de soins de santé, des organismes communautaires et des chercheurs, et possiblement des entrepreneurs, pour renforcer la portée de votre équipe et appuyer vos activités.

***Chercheur ou universitaire** : un individu qui occupe un poste universitaire ou de chercheur au sein d'une université ou d'un collège de l'Ontario et qui peut effectuer le projet de recherche proposé dans le cadre de ses activités.

****Innovateur** : un individu qui génère, élabore et met en œuvre des idées visant à créer de nouvelles méthodes, stratégies, capacités, produits, services ou processus — ou à améliorer ceux déjà en place.

REMARQUE : Les **cochercheurs principaux** doivent obligatoirement faire partie de l'équipe. Par exemple, si l'un des **cochercheurs principaux** est un chercheur ou un universitaire, il satisfait à l'exigence relative au chercheur ou universitaire pour votre équipe.

QUELLES RESSOURCES DEVRIEZ-VOUS CONSULTER ?

Les ressources suivantes pourraient être utiles au moment de préparer votre proposition :

L'éthique, le respect et l'inclusivité :

Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains

https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html

L'engagement des jeunes :

<https://www.cymh.ca/fr/projects/youth-engagement.aspx>

L'engagement des familles :

<https://www.cymh.ca/fr/projects/family-engagement.aspx>

La mobilisation des connaissances :

La Trousse de mobilisation des connaissances : En faire davantage avec votre savoir

www.troussemdc.ca

L'évaluation :

Un outil pour l'évaluation des programmes : outils permettant de planifier, d'effectuer et d'utiliser l'évaluation

<https://www.cymh.ca/Modules/ResourceHub/?input=evaluation&lang=fr>

La mise en œuvre :

Guide de mise en œuvre : module des IRSC

<https://www.nccmt.ca/fr/referentiels-de-connaissances/interrogez-le-registre/159>

QUE DOIS-JE FAIRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION ?

Visitez le site Web de Recherche en santé mentale Canada (<https://www.mhrc.ca/fr/>) afin de présenter une demande par l'entremise de son portail de présentation de projet et remplissez le formulaire de demande. Fournissez les documents à l'appui, le cas échéant.

Un groupe consultatif indépendant, dont les membres seront sélectionnés et approuvés conjointement par RSMC et le Centre, évaluera les propositions et formulera des recommandations en matière de financement.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

| A. PERTINENCE ET BESOIN | |
|--|--|
| 1. Besoin démontré ou argumentaire pour passer à l'action | La proposition décrit un besoin ou un argumentaire pour passer à l'action fondé sur des données probantes dans un contexte local. |
| 2. Engagement significatif de personnes ayant une expérience de vie | La proposition assure l'engagement significatif d'un enfant, d'un jeune ou d'un membre de la famille à chaque étape du projet – de l'élaboration de la proposition à la mise en œuvre du projet. |
| B. MÉRITE DE LA SOLUTION PROPOSEE | |
| 3. Démarche : clarté, raison d'être, ancrage dans des données probantes | La démarche proposée est claire et repose sur des motifs solides. Les activités proposées constituent une démarche raisonnable pour relever le défi ou satisfaire au besoin. La solution ou la démarche proposées sont fondées sur des données probantes. |
| 4. Innovation, originalité | L'initiative est ancrée dans des données probantes et repousse les frontières du statu quo (savoir ou pratique actuels). Elle utilise des concepts, des démarches, des outils ou des interventions novateurs (prometteurs). |
| 5. Plan de travail | Le plan de travail du projet est raisonnable et réalisable à la lumière des objectifs, des échéances et du budget proposés. Il comprend des activités, des éléments livrables, les rôles de membres de l'équipe de projet et des échéances de mise en œuvre. |
| 6. Collaboration | La proposition présente des plans de collaboration et d'engagement significatif avec la communauté ou la zone de services élargie (p. ex. parmi les organismes responsables et les fournisseurs de services essentiels ou les partenaires intersectoriels). |
| 7. Engagement des jeunes et des familles | La proposition illustre la volonté d'assurer l'engagement significatif et convenable des jeunes ou des membres de la famille à toutes les étapes d'élaboration de la proposition et de mise en œuvre du projet, et comporte des plans à cet égard. |
| 8. Méthode rigoureuse de recherche et d'évaluation | La proposition comprend des plans préliminaires raisonnables pour l' évaluation des processus et des résultats. |
| 9. Normes d'éthique | L'équipe doit adhérer à des normes et des procédures éthiques de recherche à toutes les étapes d'élaboration de la proposition et de mise en œuvre du projet. |
| C. POTENTIEL D'INCIDENCE | |
| 10. Potentiel de transformation | La proposition indique en quoi l'initiative a le potentiel de contribuer à l'avancement de priorités provinciales plus vastes en matière de services de santé mentale des enfants et des jeunes de l'Ontario. |
| 11. Plans de mobilisation des connaissances | La proposition comporte des plans de mobilisation des connaissances à courte et à longue échéances générés par le biais de ce travail, dont une stratégie de diffusion visant à informer la communauté élargie de la pertinence et des résultats du projet de recherche. |

MÉCANISMES DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS POUR LES TROIS ÉQUIPES DE PROJET RETENUES

Les équipes de projets retenues devront faire part de leurs progrès à RSMC et au Centre à divers moments de leur cheminement et satisfaire à l'exigence de signaler les données des évaluations et les résultats clés.

RSMC et le Centre fourniront de l'aide et des conseils selon les besoins afin d'assurer la réussite de chaque projet.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits à toute invention ou recherche appartiennent exclusivement à la personne qui a présenté la demande. Ni RSMC ni le Centre ne possèdent en tout ou en partie les propositions retenues. Cependant, les personnes qui présentent une demande collaboreront avec les deux organismes afin d'assurer la mobilisation des connaissances pertinentes qui émergeront des projets couronnés de succès.

DROIT DE RSMC ET DU CENTRE À UN DEUXIÈME APPEL DE PROPOSITIONS

RSMC et le Centre se réservent le droit de lancer un nouvel appel de propositions si les propositions présentées ne satisfont pas aux exigences des subventions.

LES ORGANISMES DE FINANCEMENT DES SUBVENTIONS :

Recherche en santé mentale Canada (RSMC) :

RSMC est un organisme de bienfaisance national cherchant à améliorer la vie de 20 % des Canadiens (1 sur 5), soit les personnes qui souffrent de maladie mentale, ce qui représente plus de sept millions de personnes. L'incidence est profonde : les troubles mentaux touchent leur bien-être physique, leurs relations avec les membres de leur famille et leurs amis, et leur capacité à travailler. RSMC veut changer cette situation. Nous appuyons l'avancement de la recherche en santé mentale efficace et applicable dans des contextes réels, qui résout des problèmes et qui transforme les traitements et les méthodes de prévention de façons créatives et collaboratives. Nous tablons sur les 55 années de recherche en santé mentale entreprises par notre organisme prédécesseur, la Fondation ontarienne de la santé mentale, qui a investi 34 millions de dollars pour financer 332 projets de recherche en santé mentale sur dix ans. Puisque RSMC s'engage à bâtir un savoir qui aura une application pratique et un impact profond, nous nous assurons de placer les individus ayant une expérience vécue au centre de notre processus. Nous consultons et collaborons également avec d'autres parties prenantes, y compris des organismes de santé mentale, des agences sociales, des entrepreneurs, des entreprises et le gouvernement, et nous collaborons avec elles. Nous avons financé dix projets de recherche novateurs au cours de la dernière année. www.mhrc.ca/fr/

Le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents (le Centre) :

Le Centre réunit des gens et des connaissances pour renforcer les soins de santé mentale pour les enfants, les adolescents et les familles de l'Ontario. Nous collaborons à l'échelle de secteurs pertinents dans le but de transmettre nos savoirs, de renforcer les capacités et de créer les liens nécessaires à l'amélioration des soins de santé mentale offerts aux enfants, aux adolescents et aux familles partout dans la province. Nous nous efforçons de cerner les lacunes fondamentales en matière de connaissances sur la santé mentale des enfants et des adolescents. Ensuite, nous formons les meilleures équipes possible et réunissons les renseignements les plus pertinents pour combler ces lacunes. Nous maintenons également à jour une précieuse collection de ressources pour continuer à guider notre travail, à éclairer les décideurs et à aider les organismes à assurer des services et des outils de santé mentale de haute qualité. Nous travaillons avec des personnes et des organismes issus de divers milieux de soins différents afin d'harmoniser nos efforts et de produire les meilleurs résultats possible pour les enfants, les jeunes et les familles de l'Ontario. <https://www.cymh.ca/fr/index.aspx>